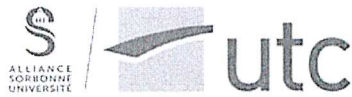


Compiègne, le 21 mars 2023

DECISION N° 2023 – 055 - I



**Objet : composition du bureau de vote électronique pour la désignation des grands électeurs dans le cadre des élections CNESER, collège des représentants des étudiants.**

**La directrice de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'établissement,  
Vu la décision UTC n°2023-054-I en date du 21 mars 2023 relative à la désignation des grands électeurs dans le cadre des élections CNESER, collège des représentants des étudiants.

### **DÉCIDE**

**Article 1 : composition du bureau de vote électronique :**

Le bureau de vote électronique relatif à la désignation des grands électeurs dans le cadre des élections CNESER, collège des représentants des étudiants, qui se déroulera par internet **mardi 11 avril 2023 à partir de 14h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00 heures locales**, sera composé de la manière suivante :

**Présidente :** Magdaléna Brunet  
**Secrétaire :** Antoine Seidel

**Article 3 :**

Le directeur général des services de l'UTC est chargé de l'exécution de la présente décision.

Service des  
affaires générales  
☎ 03-44-23-73-76  
[sagj@utc.fr](mailto:sagj@utc.fr)

La directrice,

Claire Rossi

*Original :* service des affaires générales  
*Diffusion :* rectorat  
générale  
rubrique actes réglementaires